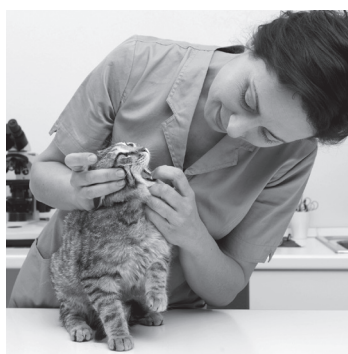


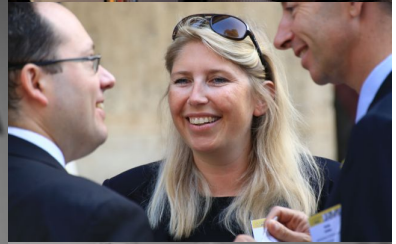
ACTES

Mardi 30 septembre 2014
Maison de l'Amérique Latine
217 boulevard Saint-Germain, Paris 7^e



LA MATINALE DES **PROS**

Spéciale Professions libérales



Sommaire

Résultats de l'étude BVA-AVIVA 2014 Le moral économique des professions libérales

- 1 **Nicolas Schimel**
Administrateur et directeur général d'Aviva France
- 2 **Céline Bracq**
Ex-directrice de BVA Opinion, directrice générale de l'institut Odoxa

SESSION I La protection sociale des professions libérales

- 5 **Jean-Pierre Door**
Député du Loiret, vice-président de la commission des Affaires sociales
- 7 **Michel Chassang**
Président de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL)
- 9 **Bernard Lagneau**
Président de la Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens (CAVP), vice-président de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL)
- 10 **Claude Zaouati**
Directeur général d'Aviva Assurances
- 11 **Philippe Vitel**
Député du Var, secrétaire du groupe d'études Artisanat et métiers d'art

13 **DÉBATS**

SESSION II Les professions libérales face aux enjeux du numérique

- 17 **Clarisse Berrebi**
Avocate au barreau de Paris, présidente de la commission Intranet & nouvelles technologies au Conseil national des barreaux
- 19 **Jean Saphores**
Vice-président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables
- 20 **Bruno de Seguins**
Directeur de la distribution d'Aviva France
- 22 **Jo-Michel Dahan**
Sous-directeur en charge des professions libérales au sein de la Direction générale des entreprises (DGE)

24 **DÉBATS**

CLÔTURE DE LA MATINÉE

- 26 **Nicolas Schimel**
Administrateur et directeur général d'Aviva France
- 27 **Alain Madelin**
Ancien ministre, auteur de la loi éponyme qui institue le contrat retraite "Loi Madelin"

Animation des débats



Diplômé de Sciences-Po Paris, Bruno Leprat est animateur, journaliste en presse professionnelle (groupe Moniteur) et audiovisuelle grand public. Il a travaillé pour Le Figaro Économie, 60 Millions de consommateurs, LSA, Le Particulier, Stratégies, Le Courrier des maires ou Liaisons sociales. Bruno Leprat est l'auteur d'ouvrages dont le dernier, sur la pratique de l'interview pour un porte-parole.



Résultats de l'étude BVA-AVIVA 2014

Le moral économique des professions libérales

Animateur

Bruno Leprat
Journaliste

Intervenants

Céline Bracq
Ex-directrice de BVA Opinion,
directrice générale de l'Institut
Odoxa

Nicolas Schimel
Administrateur et directeur
général d'Aviva France

Nicolas Schimel



Directeur général d'Aviva France depuis janvier 2013, Nicolas Schimel est diplômé de l'École Polytechnique, de l'ENSAE et de Sciences Po Paris. Il est également actuaire IAF et ancien élève de la Stanford Business School. Nicolas a commencé sa carrière dans l'assurance en rejoignant les Assurances Générales de France (AGF) en 1989, où il exerce différentes responsabilités notamment dans le domaine de la Distribution avant d'intégrer le comité de direction générale en 2002 en tant que directeur "AGF Agents généraux". En octobre 2004, il intègre le groupe Generali France en qualité de directeur général adjoint et directeur commercial de Generali Assurances. Membre du comité exécutif puis du comité de direction de Generali France, il a été en charge des réseaux de distribution Agents et courtiers jusqu'en décembre 2007. Nicolas Schimel a rejoint le Groupe Aviva en tant que directeur général d'Union Financière de France (UFF) en octobre 2008. En avril 2009, il a été nommé directeur des réseaux de distribution d'Aviva France

C'est un format original que nous avons voulu initier pour écouter les représentants des professions libérales.

En ce qui nous concerne, chez AVIVA France cela fait de nombreuses années que nous développons des activités pour des professionnels. Cela représente aujourd'hui près de la moitié de nos nouveaux clients. Bien que nous ayons des contacts quotidiens avec nos agents généraux, nous avons souhaité renforcer notre capacité d'écoute, à travers : « Le Baromètre des Pros ». Ce baromètre étudie le moral économique et les principaux sujets de préoccupation des professionnels. Cette année, le thème de la retraite se révèle être un sujet d'inquiétude majeur. C'est pourquoi nous avons souhaité faire un focus sur ce sujet.

Les agents généraux, qui constituent le maillon le plus visible et le plus important de notre force de vente, sont eux-mêmes des professions libérales. Ils sont présents sur l'ensemble du territoire national afin de conseiller nos clients, parmi lesquels de nombreux professionnels. Ils connaissent donc particulièrement bien les problématiques des professions libérales. Cela fait partie des raisons pour lesquelles ils sont nombreux dans cette salle aujourd'hui à être intéressés par les débats qui vont suivre.

L'un des principaux challenges auxquels nous sommes confrontés avec nos agents généraux, comme l'ensemble des professions libérales, est bien entendu celui du digital. Ce thème pose beaucoup de questions et ouvre autant d'opportunités. C'est une bonne raison de l'avoir choisi comme fil rouge de notre deuxième table ronde.

La retraite et le digital sont donc les deux sujets que nous allons aborder aujourd'hui, après la présentation par Céline Bracq des résultats du Baromètre des Pros.

Et je remercie par avance tous les intervenants et participants à cette Matinale des Pros. Et soyez certains que tous les représentants d'Aviva dans cette salle seront très attentifs à ce que vous avez à nous dire aujourd'hui.

Céline Bracq



Directrice de BVA Opinion jusqu'en août 2014, Céline Bracq est aujourd'hui directrice générale de l'institut Odoxa. Au sein de BVA Opinion, elle a eu pour mission de développer la visibilité médiatique et de poursuivre le développement économique aux côtés du DGA de BVA, Gaël Sliman. Précédemment journaliste pendant 12 ans en radio et télévision, elle a dirigé le service Économie d'I-télé et interviewé de nombreuses personnalités du monde politique et économique. Céline Bracq est diplômée de Sciences Po Paris et de l'Institut pratique de journalisme.

Je vais vous proposer un extrait de la troisième édition de ce Baromètre des Pros, qui est une étude d'opinion annuelle, et portant à la fois sur le moral et les perspectives économiques des professionnels.

L'idée de cette étude est d'interroger des professionnels (des chefs d'entreprise, des indépendants) et d'avoir une mise en miroir avec le grand public, des leaders d'opinion et des décideurs politiques. Il s'agit d'une étude extrêmement riche, et dont le terrain d'enquête a été réalisé juste avant que le gouvernement annonce sa réforme sur les professions libérales. Il sera intéressant de comparer, lors d'une prochaine édition, le nouveau Baromètre, afin d'étudier l'impact que la réforme aura joué sur le moral.

Nous débuterons par les indices économiques : la confiance dans l'avenir et l'indicateur d'activité.

Concernant la confiance, nous remarquons que les professions libérales sont partagées à part égale entre ceux qui sont confiants dans l'avenir, et ceux qui le sont moins (46 % d'entre eux).

Par rapport à 2013, le moral et la confiance des professions libérales ont donc augmenté de 12 points, ce qui est important.

En parallèle, le moral économique de nos concitoyens est extrêmement faible, puisque seulement 20 % des français se disent plus confiants en la situation économique du pays. Ainsi, en comparaison, les professions

libérales se sentent mieux que le grand public. Néanmoins, au sein même des professions libérales, un certain partage peut se faire : le secteur de la santé est par exemple plus optimiste que le secteur juridique.

Si nous comparons les professions libérales à l'ensemble des professionnels (indépendants, et chefs d'entreprises), nous avons des résultats davantage en ligne (pour 55 %).

Le fait que les professions libérales soient plus optimistes que les autres professions est très certainement lié aux perspectives assez bonnes de ces professions sur le futur immédiat.

NICOLAS SCHIMEL

Je le constate avec nos agents généraux, qui sont aussi des professions libérales et qui donnent en effet cette image d'optimisme.

Les professions libérales se sentent peut-être plus libérées et ont sans doute davantage leur destin en mains, à l'opposé de ce qui est vécu dans le reste de la société. Espérons que cet optimisme va les tirer vers le haut, plutôt que d'être sapé par le pessimisme de leurs clients ou concitoyens.

BRUNO LEPRAT

Vous voulez dire qu'il y aurait un coefficient génétique d'optimisme ?

NICOLAS SCHIMEL

En clôture du débat, un des derniers hommes politiques libéraux en France, pourra peut-être nous confirmer si cette thématique est au cœur du sujet. Mais effectivement, je pense qu'il existe un coefficient naturel, et nous ne pouvons que l'encourager.

CÉLINE BRACQ

Vous avez raison, ce qui se présente très fortement dans les études d'opinion est que le fait de subir les choses et de ne pas avoir la main sur son destin joue énormément sur le moral des français.

Je vais rapidement vous présenter un extrait du volet sur les sujets de préoccupation et la protection sociale réelle ressentie des professions libérales. Dix catégories de risques ont été décelées par les professions libérales interrogées. En tête de liste, et tout comme l'année précédente, figurent les risques liés à la personne.

En second lieu vient le manque de préparation financière de la retraite, cité deux fois plus que l'année précédente. Ce risque ressort d'ailleurs fortement pour l'ensemble des professionnels de ce baromètre.

Pour ce qui est des principales préoccupations, qui jouent à plus long terme, le financement de la retraite arrive en tête, cité par les 2/3 des professions libérales. C'est également une préoccupation importante pour les français. Les leaders d'opinion et les hommes politiques, qui comprennent bien qu'il y a notamment des préoccupations fiscales pour les professions libérales, semblent néanmoins sous-estimer cette préoccupation pour la retraite. Nous observons donc un décalage entre les

concitoyens, les professions libérales et les politiques sur ce sujet.

De fait, les professions libérales se sentent bien couvertes pour ce qui est de la santé (80 % d'entre elles), ainsi que pour la couverture des risques. En revanche, **il n'est pas de même pour la retraite puisqu'une profession libérale sur deux estime qu'elle n'est pas suffisamment couverte.**

Lorsque nous posons la question relative à une souscription à une complémentaire santé, un contrat de prévoyance, une prévision retraite, nous constatons que les professions libérales sont mieux couvertes que l'ensemble des Français. Néanmoins, **il reste tout de même 1/3 des professions libérales qui n'ont pas de produit d'épargne-retraite, car elles considèrent qu'elles n'ont pas les moyens financiers d'y souscrire.** C'est donc un enjeu d'importance que de proposer une solution économiquement légère afin que ce tiers se sente mieux couvert.

NICOLAS SCHIMEL

Une petite remarque par rapport à cette étude : nous savons bien que nous ne pouvons pas réduire la question de la prévoyance et de la retraite à une question d'assurance, même si celle-ci joue un rôle important. Mais il est indéniable que si les professions libérales se sentent mieux couvertes, c'est selon moi parce qu'elles sont plus impliquées dans leur protection et la préparation active de leur retraite. C'est là que notre rôle de conseil auprès des professionnels prend tout son sens et toute sa valeur ajoutée.

SESSION I

La protection sociale des professions libérales

Animateur

Bruno Leprat
Journaliste

Intervenants

Michel Chassang
Président de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL)

Jean-Pierre Door
Député du Loiret, vice-président de la commission des Affaires sociales

Bernard Lagneau
Président de la Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens (CAVP), vice-président de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL)

Philippe Vitel
Député du Var, secrétaire du groupe d'études Artisanat et métiers d'art

Claude Zaouati
Directeur général d'Aviva Assurances

Jean-Pierre Door

Bruno Leprat

Monsieur le député, vice-président de la Commission des affaires sociales, dans cette actualité proposée par cette matinale, voulez-vous aborder quelques enjeux de la profession libérale ? Comment la percevez-vous, quels sont pour vous les tournants ?



Député du Loiret depuis 2002 et maire de Montargis, Jean-Pierre Door est vice-président de la commission des Affaires sociales, membre de la Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECSS) et président du groupe d'études Professions de santé. Il a été rapporteur du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour la branche maladie en 2011, pour l'assurance maladie en 2009 (dépenses maladie et accidents du travail et maladies professionnelles) et pour la loi du dossier médical sur clé USB, votée en 2010. Médecin cardiologue de profession, Jean-Pierre Door est membre de la Société française de cardiologie et de la Fédération française de stimulation cardiaque. Il a été médecin hospitalier à temps partiel, cardiologue libéral en clinique de 1972 à 2003 et vice-président de l'Union des médecins de la région Centre de 1990 à 2001. Rapporteur de la loi About relative à la responsabilité civile médicale en décembre 2002, il a également été rapporteur de la loi Giraud relative à la gestion des crises sanitaires majeures en mars 2007.

Nous sommes dans le vif du sujet aujourd'hui 30 septembre, car les professions libérales sont inquiètes. Je remercie Céline Bracq de son enquête d'opinion. Ce qui surprend agréablement, c'est que 50 % des professionnels libéraux ont confiance. Cela représente quand même plus que le pourcentage établi pour l'ensemble des français, qui ont très peu confiance en notre situation. Mais cela ne les empêche pas de manifester aujourd'hui. **Sur votre tableau de résultats j'ai été surpris, car arrivent en tête les risques personnels. J'aurais pensé, étant issu de la profession libérale, que ce serait surtout la responsabilité juridique, compte tenu de la judiciarisation croissante, qui serait le plus préjudiciable pour les libéraux, soumis à des risques majeurs. Ensuite, je pensais qu'il y aurait la dépendance, car nous sommes mal assurés sur le plan de la dépendance.** Cela pose problème au niveau de la retraite, car les libéraux n'ont pas la même retraite. C'est un sujet important. Or nous avons, sur le plan général, le RSI qui pose quelques problèmes, comme nous l'avons vu dans les débats

parlementaires. C'est un peu difficile à comprendre. Il est adossé au régime général, conformément à la volonté du gouvernement.

Il faut aussi évoquer les questions soulevées lors des débats parlementaires à propos de la caisse nationale d'assurance vieillesse, où l'on voulait parfois prendre le « trésor » des professions libérales afin de le donner au tronc commun. Cela avait été annoncé dans le projet de la loi de finance.

Voilà les quelques sujets qui vont être abordés par les intervenants. J'en connais quelques-uns, notamment Monsieur Vitel, ou Monsieur Chassang, qui reste toujours un acteur important de la défense des intérêts des professions libérales.

BRUNO LEPRAT

Quel est le regard de l'homme politique sur cette révolte aujourd'hui, sur cette scénarisation de la colère ?

JEAN-PIERRE DOOR

Je pense que c'est une bombe qui est tombée sur les professions libérales cet été. J'ai été choqué de cet article qui comparait les revenus, généralement exagérés, de toutes les professions libérales. On a mis en pâture les professions libérales. Mi-

chel Chassang m'a dit que l'on verrait cela de près plus tard, et quinze jours après, le ministre de l'économie a déclaré la guerre aux professions règlementées. Ce projet a été repris à son départ. Je pense que c'est anachronique, et on fera tout pour l'empêcher. C'est une attaque aux professions règlementées, quelles qu'elles soient. Demain, lors de la séance de questions au gouvernement, beaucoup seront posées au ministre de l'Économie.

BRUNO LEPRAT

Il s'agissait de la parenthèse d'actualités. Nous allons nous recentrer sur la protection sociale des professions libérales, avec Michel Chassang, qui pourrait peut-être nous dire aujourd'hui si l'offre est adaptée aux besoins des professions libérales.

Michel Chassang



Président de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) depuis 2013, Michel Chassang a été président de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) de 2002 à 2014 et à ce titre, membre du Haut conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie. Président du Centre national des professions de santé (CNPS) de 2007 à 2013, il a également présidé, de 1993 à 2002, l'Union nationale des omnipraticiens français (UNOF), après avoir été membre du comité directeur de 1990 à 1993. Médecin de famille exerçant à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Michel Chassang a débuté son parcours syndical dès 1986 en tant que président du Syndicat des médecins du Cantal (CSMF).

Un mot pour vous dire que nous ne sommes pas des professions protégées, nous sommes des professions réglementées. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Quand on regarde le secteur des professions libérales, elles sont très nombreuses et très variées. Il y a la famille de la santé, à laquelle j'appartiens, la famille technique/cadre de vie, qui est la plus importante, et la famille du droit. Un tiers des auto-entrepreneurs appartiennent également à la catégorie des professions libérales. Les professions libérales sont inquiètes, sur plusieurs sujets, notamment sur la proposition de loi du ministre de l'Économie, Emmanuel Macron.

Pour revenir à la protection sociale, il y a différentes approches, en fonction de certains paramètres.

Le premier paramètre est qu'il est nécessaire de distinguer la santé. Les professionnels ont obligation d'adhérer au régime des PAM, et ils adhèrent donc à la caisse nationale d'assurance maladie. Ils ne bénéficient néanmoins pas des mêmes prestations que les salariés. En échange, ils profitent d'une prise en charge partielle de leurs cotisations sociales, et également d'une participation dans leur régime de retraite ASV. C'est un avantage supplémentaire.

Les autres professions non-conventionnées, même les professions de santé, adhèrent au RSI. Ils bénéficient des cotisations de tous les travailleurs indépendants et des mêmes prestations. Il est donc important de les distinguer.

Aujourd'hui, ce qui caractérise les professions libérales c'est une assez mauvaise couverture. Nos jeunes confrères comparent de plus en plus l'exercice salarié avec l'exercice libéral. Dans certaines professions, en particulier dans celle que j'exerce, l'attractivité vers le salariat est très forte. Les jeunes raisonnent, en effet, en termes de durée d'une vie, et d'avantages : la maternité, la protection, mais aussi la carrière. La carrière des professions libérales évolue selon une courbe de Gauss, progresse en début, reste stable jusqu'à environ 52 ou 53 ans, puis décline jusqu'à la retraite. Pour le salariat, c'est l'inverse, car la carrière progresse jusqu'à la retraite. Le revenu de remplacement à l'occasion de la retraite n'a aucun rapport avec le revenu des professions libérales. Ces dernières sont ainsi clientes d'un certain nombre d'assureurs offrant des prestations complémentaires. Cela concerne ainsi la maladie, ou bien les couvertures prévoyance, puisque les régimes de retraite ne prévoient une indemnité journalière qu'au-delà du 90^e jour. Cela représente tout de même trois mois

de carence. On voit ainsi la nécessité d'avoir des régimes de prévoyance, qui prévoient également la prise en charge des charges du cabinet ou de l'entreprise.

Une autre particularité est la couverture maladie. Cela à notamment son importance concernant l'assurance vieillesse. Nous contractons des retraites-épargne diverses afin de compléter la retraite.

Je souhaite également évoquer la dépendance. Nous n'arrivons pas à convaincre nos confrères que la dépendance est très importante. Il faut, en effet, s'y prendre tôt.

Bernard Lagneau

Bruno Leprat

Bernard Lagneau, pouvez-vous rebondir sur les propos, et nous faire part de la petite anecdote concernant votre présence contestée ?



Pharmacien, Bernard Lagneau est président de la Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens (CAVP). Il est également vice-président de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL), qui regroupe 800 000 libéraux répartis entre les professions suivantes : notaires, officiers ministériels, officiers publics et des compagnies judiciaires, médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes, pharmaciens, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes, vétérinaires, agents généraux et mandataires non-salariés d'assurance et de capitalisation, experts-comptables et commissaires aux comptes, architectes et caisse interprofessionnelle.

La journée est particulière. En temps que pharmacien, j'étais réquisitionné aujourd'hui afin d'assurer le service minimum. Il m'a ainsi été difficile d'expliquer que je devais venir ici.

Concernant la retraite, je suis président de la CAVP. Tout ce qui a été dit est exact, et très intéressant.

Les libéraux sont préoccupés par leur retraite, et mais ils n'en prennent pas tous complètement conscience.

On parle toujours aux français de leur espérance de vie à la naissance, qui serait par exemple pour un homme de 79 ans. On se dit que si on vit 79 ans et que l'on part à la retraite à 65 ans, on a assez cotisé.

Cependant, pour un libéral, il y a en moyenne 28 années à financer. Les cotisations sont insuffisantes. Pendant très longtemps, les libéraux ont compté sur la revente de leur outil de travail, les architectes et médecins revendaient par exemple leur cabinet. **Il y a aujourd'hui un gel de ces reprises. Cela fait un moment que les médecins ne revendent plus leur cabinet. Pourtant, les libéraux comptaient sur ce complément de retraite.** Ainsi, dans ce contexte,

la déréglementation ne donne pas confiance aux Français.

De plus, il s'agit toujours de retraites par répartition. Nous savons que la répartition poserait beaucoup de difficultés. C'est notamment le cas chez les libéraux. Mais ils ont, depuis longtemps, pris conscience de cette dégringolade démographique. Cela fait vingt ans que les professionnels libéraux demandent à leurs adhérents de cotiser beaucoup plus que nécessaire. Aujourd'hui, une réserve de 15 milliards d'euros a été constituée avec les seules cotisations des affiliés. Les professionnels promettent, en échange, de payer les retraites des libéraux. Un rapport de la Cour des comptes a établi que cette réserve permettra de payer les retraites par répartition jusqu'à 2040. Pas un seul autre régime en France ne peut se prévaloir d'une telle prévision. Nous n'attendions pas que le gouvernement nous félicite, mais nous n'imaginions tout de même pas être ainsi montrés du doigt, comme des malfaiteurs.

Les libéraux ont ainsi pensé à leur retraite, mais il reste de la place pour l'assurance. Il faudrait que les libéraux pensent au complément.

Claude Zaouati



Directeur dommages et santé d'Aviva France, Claude Zaouati est titulaire d'une maîtrise de mathématiques pures à l'Université d'Aix Marseille, diplômé de l'Institut de statistiques de l'Université de Paris (ISUP) et membre de l'Institut des actuaires de France (IAF). Claude Zaouati débute sa carrière en 1994 au sein du Groupe Aviva. Il occupe successivement les postes de directeur du Plan et Contrôle de gestion, directeur technique, puis directeur Santé. Il prend ensuite la direction de l'ensemble des Risques du particulier à destination des Agents généraux et du pôle Direct en tant que directeur général d'Eurofil. En avril 2009, il a été nommé directeur Produits dommages et santé d'Aviva France. Il est directeur général délégué d'Eurofil.

Je crois qu'on a beaucoup parlé de l'inefficacité du système de retraite obligatoire, de sa non-adaptation au système économique. Il y a une prise de conscience par les professions libérales de ce constat. **La retraite est aujourd'hui placée au premier niveau de préoccupation.** Il est nécessaire de trouver des solutions alternatives car la complexité du système rend difficile la visibilité des professions libérales. **Ce qui existe aujourd'hui sera insuffisant par rapport au niveau des revenus.**

Les seules solutions pour diminuer cet écart entre les systèmes de régime obligatoire et les revenus, ce sont l'assurance et l'épargne par capitalisation. L'offre d'assurance dispose aujourd'hui d'un outil dédié. On peut remercier Alain Madelin pour avoir créé le contrat Madelin, qui favorise l'épargne tout en donnant des avantages fiscaux. C'est un bel outil, mais il n'est pas encore assez connu par les professionnels. C'est un outil qui existe aussi en santé et prévoyance, des problématiques peut-être beaucoup plus immédiates pour les professionnels que les problématiques de retraite. Il faut trouver des solutions pour ces sujets.

Il existe un véritable problème de couverture des retraites, alors que la question de la prévoyance est moins préoccupante. Le problème se situe

plutôt sur le niveau de couverture. C'est là que les assureurs, et tous ceux qui peuvent permettre d'améliorer la formation, le conseil, ont leur rôle à jouer. Ils doivent tous aider à la compréhension du système. La lisibilité des offres est liée à la complexité du système. On a véritablement besoin de conseils.

Philippe Vitel



Député du Var depuis 2002, Philippe Vitel est secrétaire du groupe d'études Artisanat et métiers d'art, président du groupe d'études Humanitaire. Vice-président de la commission de la Défense nationale et des Forces armées, il est membre de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN et rapporteur spécial de la commission "Science et Technologie". Conseiller général du Var et président de la commission Économie, Philippe Vitel est également vice-président du conseil d'administration de Toulon Var Technologie. Diplômé de la faculté de médecine de Marseille, Philippe Vitel a été interne des Hôpitaux de Montpellier, puis chirurgien plasticien jusqu'en 2004. Il est vice-président de la Fédération des syndicats médicaux varois.

Les professions réglementées incarnent une vision très positive de la France à laquelle nous sommes attachés. Ce sont des professions de haut niveau, et nous n'accepterons pas le nivellement par le bas proposé par le gouvernement. Il est nécessaire d'ajouter deux éléments.

Premièrement, la loi de finances rectificative, où l'on a insulté les professions libérales. Deuxièmement, une nouvelle loi de santé, que la ministre doit présenter bientôt, est inacceptable sur tous ses points. Il y a une manifestation aujourd'hui, et une prochaine prévue le 14 octobre.

En ce qui concerne l'offre de protection sociale bien adaptée, comment encourager les bonnes pratiques ? Mettez-vous à la place d'un entrepreneur individuel qui crée ou reprend une activité. Alors qu'il doit capter une clientèle, générer rapidement des bénéfices, il doit s'affilier au régime obligatoire, au régime complémentaire, au régime vieillesse, à l'assurance responsabilité civile professionnelle, voire au régime facultatif Madelin... Il se retrouve dans une situation extrêmement compliquée. De plus, il n'aura pas face à lui un guichet unique, mais il devra se rendre à plein d'endroits différents.

Je crois qu'il y a une réflexion globale à avoir sur l'offre adaptée et la lisibilité de celle-ci. Nous devons réfléchir aux meilleurs produits, sans que cela

conduise à une sur-assurance. Il faut faire attention à toutes les propositions farfelues qui font miroiter des défiscalisations et des revenus parallèles pendant la retraite, car beaucoup de personnes se sont ainsi fait avoir.

Il y a également le souci du lendemain. Nous allons dans une impasse car il y aura un moment où l'on ne pourra plus toucher ce que l'on a cotisé pendant notre vie. La notion de répartition n'est pas dans les esprits. Celui qui a cotisé veut toucher ce qu'il a versé, car il raisonne dans un esprit de capitalisation. Cependant l'argent qu'il a versé a déjà été dépensé afin de financer les retraites des autres. Il est nécessaire de réfléchir aujourd'hui aux moyens de financer les retraites, à un moment où ceux qui comptaient sur leur vente d'activité ont perdu cela.

Nous avons besoin de lisibilité et d'un guichet unique. Il sera peut-être nécessaire qu'un jour les régimes complémentaires gérés par professionnels soient gérés par le régime général. Il faudra proposer des packages afin d'offrir à tous des revenus, en toutes circonstances.

J'ai eu à gérer, dans des mandats politiques locaux, des situations où beaucoup de professionnels ne pouvaient plus exercer, à cause des inondations par exemple. Beaucoup avaient des biens matériels très mal assurés. Il est essentiel de faire un effort en termes de proposi-

tions. Il faut bien expliquer la réalité des choses aux professionnels libéraux, et les mettre en garde contre tout ce qui peut arriver. Voilà ce que je ressens à la suite des propos de mes collègues, et le débat peut maintenant s'instaurer.

BRUNO LEPRAT

Monsieur le député, vous pensez vraiment que toutes ces démarches, tous ces obstacles peuvent freiner l'entrepreneuriat ?

PHILIPPE VITEL

Non cela ne va absolument pas freiner l'entrepreneuriat, mais parfois cela peut mener à des négligences car nous n'avons pas de temps à y consacrer. On découvre chaque jour une nouvelle chose à laquelle il faut penser. Je suis quand même surpris que les risques juridiques ne soient pas considérés comme une priorité que par 19 %, et la responsabilité civile par 13 %. C'est en effet, selon mon expérience, le plus important dans un monde de super-judiciarisation.

DÉBATS

FRANÇOIS BELLANGER, président de la Confédération française des retraités

Je voudrais dire quelques mots sur la retraite par répartition, qui est très mal comprise ou perçue par beaucoup de français. L'inquiétude est partagée par beaucoup de jeunes aujourd'hui, notamment dans le secteur privé. Le secteur public se sent en effet à l'abri. Cela ne durera peut-être pas, car si l'État devient insolvable il ne pourra plus payer ses fonctionnaires.

Je voudrais également rappeler, en ce qui concerne la retraite par répartition, que si la France avait bien pris en compte le baby-boom, la situation serait aujourd'hui différente. C'est la première des raisons pour laquelle la retraite par répartition ne fonctionne pas. Dès le début des années 1970, l'Insee avait signalé que le pic de natalité poserait problème pour les retraites. Si on avait commencé à prendre des précautions à ce moment-là, nous n'en serions pas là. Si l'ARRCO et l'ARGIC avaient constitué des provisions en appelant des retraites au niveau nominal, et non pas au taux inférieur, nous ne parlerions pas de faillite imminente de ces deux associations. Le régime de retraite est aujourd'hui en danger. Il ne le serait pas si nous avions pris les bonnes décisions dans les années 1970.

PHILIPPE VITEL

Il ne le serait pas non plus si, après le 10 mai 1981, la retraite n'avait pas été abaissée à 60 ans. Car depuis 1981, l'espérance de vie a augmenté de 7 ans, ce qui fait 12 années de plus à payer que ce que nous avions avant 1981.

FRANÇOIS BELLANGER, président de la Confédération française des retraités

Vous avez tout à fait raison. Toutefois depuis 1981, nous avons le temps pour redresser les choses. Il y a eu des réformes, mais elles sont toutes arrivées trop tard et elles étaient partielles. C'est vrai que la droite a fait plus d'efforts que la gauche, mais le résultat est finalement le même. La dernière réforme sur les retraites est une véritable catastrophe, car on revient vers une retraite à 60 ans pour un plus grand nombre de gens, ce qui déséquilibre une fois de plus le régime.

JEAN-CHARLES NAIMI, rédacteur en chef délégué de l'Agefi Actifs

Il y avait une formule d'épargne qui s'appelait l'article 39, et elle a été massacrée car beaucoup de patrons avaient abusé des retraites chapeau. Est-il envisageable de revenir sur cette formule, la redynamiser, ce qui

pourrait permettre de constituer une vraie retraite dans un laps de temps court ?

CLAUDE ZAOUATI

Je pense que c'est une bonne question, mais nous n'avons pas la réponse. Cela ne figure pas dans l'actualité des offres produits que nous avons, mais cela peut faire partie des réflexions à mener.

JEAN-PIERRE DOOR

La réforme des retraites doit surtout être revue. La répartition mais aussi la capitalisation sont indispensables. Nous avons essayé de nous approcher du système suédois mais cela nous a été refusé. **Ce que nous avons entendu tout à l'heure c'est le fait que les professions libérales risquent de ne pas être choisi par la jeunesse, car celle-ci est plus attirée par la protection sociale des salariés que par celle des libéraux. Les jeunes se rendent compte de cela aujourd'hui. Les salariés bénéficient d'un statut fiscal plus intéressant, car ils ont droit à tout : régime fiscal, conventions collectives... alors que les indépendants n'ont pas ce statut fiscal. C'est difficile à accepter.**

PATRICK TAUZIN, trésorier de la Caisse interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance vieillesse

Je souhaitais juste dire un mot concernant la CIPAV. Elle va bien financièrement et possède de bonnes réserves qui intéressent l'État. La situation démographique est très dynamique. Cette caisse représente 320 professions différentes. Son seul problème concerne les auto-entrepreneurs car nous ne pouvons pas les maîtriser par manque de données. Ils représentent toutefois 50% de nos adhérents.

BRUNO JOURNE, médecin

Je suis médecin et à cause de mes études, j'ai commencé à cotiser vers 35 ans. Je viens d'apprendre que, après 65 ans, je ne cotisais plus de façon active. Je n'ai pas pu faire tous mes trimestres. Ma caisse de retraite m'a dit qu'après 65 ans, je ne pouvais plus cotiser pour les trimestres qui me manquent.

MICHEL CHASSANG

Non, vous pouvez cotiser tant que vous le souhaitez, mais lorsque vous avez liquidé votre retraite, ce que vous versez ne vous bénéficie pas à vous parce que vous avez liquidé votre retraite. Mais vous pouvez prendre votre retraite à 75 ans si vous en avez envie.

BERNARD LAGNEAU

Je souhaite compléter pour le cadre du cumul emploi-retraite. Lorsque vous avez liquidé, dans n'importe quel régime, y compris si vous avez été salarié, les quelques années durant lesquelles vous avez cotisé, si vous continuez votre activité de médecin dans le cadre du cumul emploi-retraite, vous cotiserez à fonds perdus. Voilà le sens général de ce qui a été dit, et ce que vous avez interprété. Attention à ne pas liquider les quelques années de retraite de salarié si vous continuez votre activité libérale parce que vous serez pénalisé.

Juste un mot pour compléter ce qu'a dit Patrick Tauzin : les auto-entrepreneurs coutent aujourd'hui, dans le cadre de la compensation nationale, 150 millions d'euros par an à la caisse de retraite des professions libérales.

ÉRIC BÉAL, journaliste pour Liaisons sociales magazine

J'ai entendu monsieur Vitel plaider pour le guichet unique, et vous n'êtes pas le seul. Que pensez-vous des difficultés qui sont apparues assez rapi-

dement à la naissance du RSI, entre 2006 et 2008, estimez-vous que ces difficultés sont aujourd'hui dépassées ?

PHILIPPE VITEL

Pour ma part, elles ne sont pas totalement terminées, mais elles sont en voie d'amélioration. Le règlement des problèmes n'est pas égal sur tout le territoire. Il y a des endroits encore très touchés alors que d'autres ne le sont plus. C'est sur que cela a fait vivre des moments tragiques à beaucoup, et c'est quelque chose que nous ne pouvons pas accepter et tolérer dans notre pays. J'ai vu des entreprises en réelles difficultés simplement pour des soucis comptables avec le RSI.

MICHEL CHASSANG

Tout ceci n'est pas en faveur du projet de certains de vouloir rassembler toutes les professions libérales au sein du RSI concernant la retraite. Le règlement des difficultés est en bonne voie mais ce n'est pas complètement fini. Conservons des régimes spécifiques et n'allons pas répondre à une folie qui serait de rejoindre tous le RSI.

JEAN-PIERRE DOOR

Un excellent rapport du Sénat est paru il y a quelques mois, ciblant les défauts de fonctionnement du RSI. Les commerçants étaient notamment très en difficulté avec les caisses du RSI. Ce rapport donne des solutions pour améliorer le système, et explique comment faire évoluer ce régime.

BRUNO LEPRAT

Jean-Pierre Door, quel est le mot du politique que vous voudriez donner aux acteurs du secteur libéral ?

JEAN-PIERRE DOOR

C'est difficile. Je suis un fervent défenseur des professions indépen-

dantes et libérales. Elles sont une richesse du pays. Je pense qu'il ne faut pas les attaquer. **Il y a peut-être un défaut d'attractivité vers les professions libérales car leur statut est soit mal compris, soit il inquiète les jeunes.** On ne peut garantir une reprise des cabinets et des commerces, ces derniers ferment également. **Il y a peut-être une mutation aujourd'hui des professions indépendantes, et cela m'inquiète un peu.**



SESSION II

Les professions libérales face aux enjeux du numérique

Animateur

Bruno Leprat
Journaliste

Intervenants

Clarisse Berrebi
Avocate au barreau de Paris,
présidente de la commission
Intranet & nouvelles technologies
au Conseil national des barreaux

Jo-Michel Dahan
Sous-directeur en charge des
professions libérales au sein de la
Direction générale des entreprises
(DGE)

Jean Saphores
Vice-président du Conseil
supérieur de l'ordre des experts-
comptables

Bruno de Seguins
Directeur de la distribution
d'Aviva France

Clarisse Berrebi

Bruno Leprat

Maître Berrebi, les avocats ont-ils réussi aujourd'hui le virage du numérique ? Où en sont-ils ?



Avocate au barreau de Paris, associée gérante du cabinet B&H Avocats, Clarisse Berrebi est membre du Conseil national des barreaux depuis 2012, où elle préside la commission Intranet & nouvelles technologies. Elle a notamment travaillé sur l'ensemble des questions liées à la dématérialisation des actes de la profession, les problématiques d'identification et de signature et le secret professionnel. Clarisse Berrebi est également membre du bureau national et présidente de la commission des Technologies avancées de l'association des Avocats conseils d'entreprise (ACE). Elle est également chargée d'enseignement dans les écoles d'avocats et a écrit de nombreux articles sur la thématique : technologies de l'information et déontologie.

Je suis avocate au barreau de Paris, et je représente le Conseil national des barreaux puisque je préside, depuis 2012, la commission Intranet & nouvelles technologies du Conseil national des barreaux. C'est assez activement que j'ai participé au virage de la profession d'avocat dans l'environnement numérique, et il s'agit en effet d'une profession qui a pris le virage du numérique depuis déjà 2007. Ceci se reflète notamment avec « E-barreau », qui est la création d'un véritable « Palais virtuel ». Ceci permet aux avocats de dématérialiser l'ensemble des procédures judiciaires. Les avocats entrent sur cette plateforme avec une clé d'identification forte qui leur permet de transmettre leurs données de manière totalement sécurisé. Ce virage a permis de soutenir les flux, car économiquement et écologiquement les flux de papiers n'étaient plus gérables. Cela a également permis d'éviter des déplacements.

Cette première phase de numérisation date de 2007, et actuellement 90% de la profession utilise cette plateforme, du moins ceux qui font du contentieux.

BRUNO LEPRAT

Le retour sur l'investissement a-t-il été quantifié ?

CLARISSE BERREBI

Je ne sais pas s'il a été quantifié, mais il est évident que cette plateforme participe à une bonne administration de la justice, donc le retour sur investissement semble évident et il est très important. Aujourd'hui, cette plateforme est un élément stable et fédérateur de la profession d'avocat, car l'objectif était aussi que les avocats restent au cœur de la justice dématérialisée, et nous y parvenons de cette manière.

« E-barreau » a été une problématique puisque le risque était de voir le droit de la procédure civile dématérialisée être divisé. Nous nous sommes battus pour que le corpus de règles reste le même et que la dématérialisation ne soit pas une nouvelle chose à côté du « monde physique » mais bien une façon de communiquer au quotidien et qu'on ne se dirige pas vers un contentieux spécifique où les saisines dématérialisées auraient des difficultés.

Nous avons travaillé énormément avec le ministère de la justice pour que la dématérialisation rentre dans le quotidien des avocats et ne soit pas un monde à part.

Pour tous les autres actes de la profession que nous avons voulu baser sur le numérique, pour des

raisons de secret professionnel, nous avons créé un environnement extrêmement sécurisé, avec la mise en place d'un cloud privé pour la profession, et qui permettra justement à la profession de basculer vers le numérique.

BRUNO LEPRAT

Si vous aviez un conseil à donner à d'autres professionnels confrontés à ce virage numérique, que diriez-vous ?

CLARISSE BERREBI

Je dirais que le numérique est une contrainte d'innovation, et il ne faut donc pas oublier de conserver son identité dans cette innovation. La profession d'avocat est une profession profondément libérale, indépendante et très attachée à sa déontologie. En réalisant le virage du numérique nous avons sauvegardé notre identité, et nous nous sommes recentrés sur nos fondamentaux pour en faire une force. Le

monde numérique réclame beaucoup de confiance, et l'avocat connaît bien cette notion, nous ne pouvons dès lors qu'être à l'aise dans cet univers numérique.

BRUNO LEPRAT

Dans les années qui viennent, quelle sera l'incarnation la plus spectaculaire du virage numérique de la profession d'avocat ?

CLARISSE BERREBI

La profession d'avocats est protéiforme. Le numérique est une nouvelle façon d'apprendre, de travailler, de communiquer, et les avocats sont en train, véritablement, de passer sur ces trois niveaux de façon importante. Je crois donc que

le progrès se fera à ces trois niveaux. L'avocat de demain ne sera pas différent dans sa colonne vertébrale mais sera beaucoup plus efficace et plus engagé dans l'environnement numérique.

BRUNO DE SEGUINS

Je pense que ce qui nous soude tous dans ce sujet, c'est le besoin du consommateur. Aujourd'hui, dans l'assurance nous avons différents services à proposer, il s'agit de produits simples qui peuvent être proposés sur internet et d'autres plus complexes, pour lesquels nous garantissons toujours une proximité. Le client hybride de demain aura besoin de tout, et rapidement, et le service sera rendu soit par internet soit par la proximité physique. L'assureur devra anticiper les besoins du client.

Jean Saphores

Bruno Leprat

Je vais désormais laisser la parole à nos experts-comptables, où en est cette profession ?



Expert-comptable et commissaire aux comptes depuis 1985, Jean Saphores est vice-président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables (CSOEC) et président de la commission Innovation Technologie. En plus de l'ensemble de la dématérialisation, il a en charge le programme Signexpert : la signature électronique de l'expert-comptable. Élu du CSOEC de 1997 à 2005, et depuis 2009, Jean Saphores a été responsable de la création des normes comptables et de reporting Edifact-ONU, des téléprocédures Edi-TDFC, Edi-TVA et DUCS-Edi et de la création du portail JeDeclare.com. Président d'Edificas France, il est également président d'honneur de la Fédération nationale des tiers de confiance (FNTC), après en avoir assuré la présidence de 2001 à 2010.

Nous sommes 19 300 experts comptables en France, réunis en 12 000 à 13 000 cabinets, tous inscrits à l'Ordre des experts-comptables. Au niveau de l'innovation, notre particularité est que nous travaillons pour un nombre très important d'entreprises. Nous avons d'abord mis en place la dématérialisation au service de ces entreprises. Dans les années 1990, nous avons commencé à voir arriver des premières télé-procédures. Nous avons vite constaté que chaque destinataire voulait imposer sa propre norme d'échange. **Nous avons donc pris les choses en main pour organiser tout cela de manière volontaire et créer des normes, afin de permettre la généralisation des téléprocédures et la multidistribution.** Nous avons créé des normes mondiales (Edifact-ONU) en matière comptable et fiscale. Pour permettre des échanges sécurisés, nous avons ensuite créé un premier portail en 2001. Il est aujourd'hui utilisé par 1 900 000 entreprises, ce qui représente 2/3 de la fiscalité française. **En 2015, toute l'entreprise sera numérique en matière fiscale, et en 2016 tout le social.** De manière générale, les cabinets de comptable sont entrés de manière massive entre 2001 et 2010 dans la dématérialisation.

BRUNO LEPRAT

Je sens un certain enthousiasme quand vous dites que cela a été fait de manière massive.

JEAN SAPHORES

Effectivement, car nous avons été obligé d'anticiper ce changement. Nous savions que l'ère du numérique était arrivé et qu'il fallait le pendre en mains avant qu'on nous l'impose, non seulement pour les télédéclarations mais également pour tous les échanges sécurisés de documents numériques.

La confiance est importante, et notre environnement économique nous demande de jouer un rôle de tiers de confiance. Pour renforcer cette confiance, nous avons créé en 2011 Signexpert, la signature électronique de l'expert-comptable. C'est la marque de l'expert comptable qui nous permet de nous authentifier, de créer des originaux numériques et, éventuellement de les signer.

Bruno de Seguins

Bruno Leprat

Monsieur de Seguins, je précise que vous êtes en charge du digital à la commission de la Fédération française des sociétés d'assurance. Quel regard portez-vous sur cette conversion au numérique ?



Directeur commercial d'Aviva France, Bruno de Seguins est titulaire d'une maîtrise en droit privé de l'Université de Toulouse. Il débute sa carrière professionnelle comme inspecteur commercial au sein du réseau des Agents généraux d'Abeille Assurances. Il est ensuite nommé successivement délégué régional puis directeur du réseau des Agents généraux avant de devenir, en 2003, directeur commercial d'Aviva Assurances. À ce poste, il contribue avec succès à la mise en place de la stratégie commerciale du développement Vie et Dommages d'Aviva auprès des Agents généraux. En avril 2011, il est nommé directeur de la Distribution adjoint.

Quelle que soit la profession, l'approche est la même. Nous constatons bien que l'évolution du consommateur nous amène à proposer ce genre d'outils. En deçà, une réglementation existe, avec des contraintes fortes notamment au niveau de Bruxelles, que se soit sur la signature électronique (contractualisation, validité), ou l'utilisation du big data. Si demain nous souhaitons répondre aux clients, il nous faut le maximum de données pour être au plus près de leurs besoins. Nous pouvons constater aujourd'hui que cela n'est pas possible. Nous avons devant nous toutes les réponses à amener, sinon, nous serons bloqués au quotidien sur les développements forts.

BRUNO LEPRAT

Quand vous évoquez cette transformation, voulez-vous dire que cela entraîne une transformation interne au niveau de votre métier, de votre profil, de vos entités propres ? Cela peut-il amener à créer de nouveaux métiers ?

CLARISSE BERREBI

Le point d'entrée dans l'économie numérique est la communication. Il s'agit du premier point sur lequel nous nous sentons sensibilisés. C'est là-dessus que je travaille avec mes

confrères quand j'essaie de les emmener vers la communauté numérique. Dans la communication la première chose à apprendre est le sens de la communauté, les réseaux sociaux... **De nouveaux postes sont inévitablement créés, et le premier poste qui va émerger dans notre cabinet est selon moi le « Comunity manager ».** Il émergera en premier car il est la porte d'entrée du cabinet. Par la suite, nous travaillerons sur des outils de travail pur, donc nous nécessiterons de spécialistes au savoir beaucoup plus technique. Il s'agit de commencer par le bas de l'entonnoir et d'y remonter. Le deuxième niveau sera le travail collaboratif, puis la veille informationnelle. Il s'agit de la manière de faire entrer l'information dans le cabinet, il faut apprendre à utiliser ces outils et c'est un travail à plus long terme.

JEAN SAPHORES

Je vais approcher la question d'une autre manière. Un expert comptable anime une équipe de collaborateurs et il faut d'abord organiser cette cellule en interne. Nous avons également beaucoup de jeunes qui arrivent dans notre profession, il faut les attirer. Il faut que nous intégrions nos collaborateurs qui ont de l'ancienneté avec cette nouvelle

génération Y. C'est une grande richesse mais aussi un grand défi, car il faut revoir tous les métiers, revoir notre manière de travailler et la relation avec les clients. Nous sommes dans un moment où nous faisons beaucoup de formations, apprenons beaucoup. Nous devons tirer toute cette équipe et faire intégrer les richesses dont nous disposons, avec l'arrivée des jeunes.

CLARISSE BERREBI

Les conditions de sécurité sont très importantes, et il faut posséder de bons outils pour avoir une véritable garantie de sécurité. Sur ce point, il existe un accompagnement très fort chez les avocats, et je crois savoir aussi chez les experts-comptables également. Cet accompagnement dans l'environnement numérique donne énormément de garanties. Un travail institutionnel important est donc nécessaire pour avoir une souveraineté sur les données.

JEAN SAPHORES

La semaine prochaine au congrès de Lyon de l'ordre des experts-comptables, nous sortirons un guide sur le « Cloud » et l'usage du « Saas », pour donner toutes les recommandations. On nous parle toujours des éléments techniques des serveurs, mais nous, nous parlons d'abord de la sécurité des données, afin que toutes les données que nous ont confiées nos clients puissent être échangées en toute sécurité.

Jo-Michel Dahan



Sous-directeur "Entreprises de services et professions libérales" au sein de la Direction générale des entreprises (DGE), Jo-Michel Dahan est administrateur civil hors classe. Après un parcours de 15 ans au ministère de l'Éducation nationale, il est affecté, en 2003, au ministère chargé de l'Industrie où il fut successivement chef du bureau des Industries chimiques, puis chargé de mission "stratégie" auprès du directeur général avant de devenir le directeur du cabinet de la DGE. De 2011 à 2012, il a assuré la fonction de responsable du bureau Performance et contrôle de gestion au sein du secrétariat général des ministères économique et financier, avant de prendre la Sous-direction Activités postales et services aux entreprises au sein de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS).

Bruno Leprat

Monsieur Jo-Michel Dahan, du côté de la Direction générale des entreprises, vous entendez des esquisses, des grands pas pour deux professions au sein de cet univers libéral. Qu'avez-vous envie de leur dire ?

Je suis sous-directeur à Bercy des « Entreprises de services et professions libérales ». Nous assurons désormais un lien fort entre la partie professions libérales et la notion de services, et les entreprises de services marchands dans leur ensemble. Le sujet du défi numérique est exactement le même pour l'ensemble des PME et TPE dans notre pays, avec toutefois une particularité pour vos métiers : la déontologie et le secret. Je crois que ce sujet là est majeur. La lecture du numérique faites par les entreprises françaises est notamment défensive. La lutte contre la désintermédiation afin d'éviter que les grands systèmes d'information mondiaux captent les chaînes de valeurs devient essentielle.

Tant que nous sommes dans un système juridique ou comptable, ce sujet est très présent, peut-être légèrement moins pour les juristes car les normes sont plus nationales. Nous avons voulu relever les défis présents dans toutes entreprises et nous avons constaté que tous les secteurs étaient touchés par cette problématique. Prenons l'exemple des architectes, avec la maquette numérique. Les architectes ont une eu une première attitude légèrement défensive, et nous pouvons les comprendre. Ils se sont demandés si la profession n'était pas en train d'être pervertie. Cette maquette numérique a entraîné l'apparition de nouveaux acteurs, qui sont les « BIM-managers », des

intermédiaires. Ils apportent des services en amont de la profession d'architecte. D'ailleurs, la pression internationale a été très forte sur ce sujet. Le problème de l'« offshorisation » est ainsi très présent, car la plupart des activités échappent au territoire national. Néanmoins, il ne faut pas se sortir de l'esprit le fait que si nous arrivons à nous emparer de manière positive de ce sujet des intermédiaires, nous arriverons à moderniser la profession d'architecte.

C'est avec ce type d'illustrations que **nous voyons que les professions qui s'emparent de manière positive de ces sujets et modernisent leur action, nous permettent de les défendre en conservant une image générale positive, et non pas défensive.**

BRUNO LEPRAT

Existe-t-il un indice de la numérisation des secteurs ?

JO-MICHEL DAHAN

Il existe en effet un suivi particulier par des entités au sein du ministère, qui évaluent le degré de pénétration du numérique des différents secteurs. Aujourd'hui il existe deux mondes numériques : le numérique outil et le numérique web. Nous devons réellement faire la distinction entre les deux. Il n'empêche que nous mesurons les choses et en général **les**

indicateurs sont souvent défavorables à nos entreprises, qui sont un peu moins empruntes du sujet du numérique que nos concurrents (et notamment les TPE/PME). Ceci est le cas pour les entreprises mais aussi pour les pouvoirs publics, qui vont devoir pousser eux-mêmes ce type d'opérations.

DÉBATS

MARIE-PIERRE MEDOUGA-NIJKESSI, vice-présidente du Syndicat national des attachés de presse et des conseillers en relations publiques

Je représente les attachés de presse, qui sont 15 000 professionnels dont les 2/3 sont des professions libérales. Nous sommes aussi touchés par cette question de la confidentialité et de sécurité. Nous nous demandons comment nos consœurs et confrères vont prendre ce tournant du numérique, comment allons-nous pouvoir dialoguer avec des journalistes qui sont eux-mêmes en proie à cette grande mutation, comment devons-nous faire pour conserver la confidentialité de nos informations et des informations de nos clients, mais en même temps comment fait-on pour pouvoir dialoguer avec le grand public sur le web. Ce sont des questions très pointues et nous n'avons pas non plus encore tous les outils pour y répondre.

PIERRE LEMÉE, notaire

Je suis rédacteur en chef d'une revue qui s'appelle *Conseil des notaires*. Le numérique chez le notaire est quelque chose qui a commencé il y a longtemps. Aujourd'hui nous proposons déjà des actes dématérialisés qui ont valeur d'acte authentique. Il s'agit là de nouveaux outils et en aucun cas une remise en cause du service que nous apportons à nos clients, et de ce que nous sommes.

Nous espérons que d'ici la fin de l'année, la moitié des notaires de France soient en mesure de faire des actes dématérialisés et nous allons commencer l'année prochaine à faire des essais de visioconférences, c'est-à-dire la possibilité de signer un acte dématérialisé à distance. Tout cela nécessite une nouvelle organisation de l'entreprise et pose la question de savoir qui le fait et quand devons-nous le faire ? Je constate depuis plus de deux ans une grande satisfaction des clients : le client est fier de venir chez des professionnels qui proposent ces services, et il s'agit de quelque chose d'effectivement contraignant pour nous mais également très satisfaisant.

JEAN-MICHEL DRESSE, membre de l'Union nationale des Syndicats français d'architectes (UNSA)

Je suis architecte et représente le Syndicat national des architectes. Je voulais intervenir à propos de la maquette numérique. Il ne faut pas oublier que cette maquette ne reste qu'un outil, que nous utilisons, mais qui ne nous dicte pas notre travail. Ceci est également le cas pour le BIM manager, qui doit être là pour nous guider, rester un intermédiaire. Notre métier n'est donc pas perverti par tout cela si nous prenons bien les choses.

CLARISSE BERREBI

Il me semble que nous vivons dans un environnement où nous subissons tous les jours des transformations d'acteurs, avec des professions non réglementées qui arrivent sur des marchés réglementés. Ces acteurs émergents nous posent des questions sur notre manière de travailler. A chaque fois qu'ils rendent des services plus simples, plus rapides, et en dehors de la réglementation, ces services sont très vite adoptés par les clients. Nous devons prendre conscience de cela, car notre digue n'est pas insurmontable. **Nos professions doivent s'attacher à leur identité, mais nous ne devons pas nous attacher à notre façon traditionnelle de travailler au risque de la rendre désuète.**

JEAN SAPHORES

Dans les années 1990, nous avons entendu dire que les anciens métiers, ceux qui ne sont pas nés dans le monde de l'informatique, seront vite balayés. Dans les années 2000, nous nous sommes au contraire rendu compte que les acteurs qui connaissent leur métier se sont bien adaptés. Il faut s'adapter à ces éléments, et nous rappeler que nous sommes là pour être une profession réglementée qui maintient une sécurité.

JO-MICHEL DAHAN

Ce que je trouve positif dans les propos des professions représentées, c'est que nous sentons bien que les acteurs du web ont leurs règles du jeu, assez différentes de ce que nous pouvons vivre dans une profession. Nous avons quelque chose que nous ne retrouvons pas dans le monde du

numérique et il faut arriver à créer quelque chose qui soit un mélange culturel de ces deux mondes, pour arriver à travailler avec cohérence. L'*open source* doit s'ouvrir à votre monde et votre monde doit se pencher sur cette *open source*. Néanmoins, je me pose la question de savoir que faire de sites qui découpent un de vos métiers en différentes parties, comme par exemple le conseil ?

BRUNO DE SEGUINS

Il ne faut pas oublier que nous sommes aujourd'hui sur l'expertise et nous devons nous baser là-dessus pour être les meilleurs. **Le conseil pourra se trouver partout, mais nous, nous donnerons au client un guichet unique pour que tous les services soient rendus au même endroit.**

CLÔTURE

Nicolas Schimel

Merci à tous les participants et intervenants, c'était une matinée très riche, nous avons appris beaucoup de choses. J'ai noté quatre points.

Tout d'abord, les professions libérales et l'optimisme qu'ils dégagent sont une grande force pour le pays. Leur volonté d'entreprendre, s'ils arrivent à maîtriser les défis, constitue une promesse positive pour l'avenir. Elles sont très concernées par leur futur, que ce soit sous un angle personnel avec le sujet de leur couverture retraite, ou sous un angle plus professionnel avec un nouveau rapport à la clientèle via le digital. Et plus particulièrement sur cette thématique du digital, nous avons vu que chaque profession peut apprendre des autres. Cette transversalité est très intéressante.

En ce qui concerne Aviva France, nous sommes experts dans tous les domaines de l'assurance, que ce soit en assurances dommages (maison, locaux professionnels, responsabilité civile, véhicules...), en prévoyance, en santé, en retraite (pour des couvertures individuelles ou collectives) ou plus globalement en solutions d'épargne. Dans ce cadre, nous souhaitons proposer aux

professions libérales une véritable approche globale pour tous leurs besoins de protection de leur activité comme de leur famille. Nous souhaitons également profiter de l'opportunité du digital pour leur permettre de gérer toutes leurs solutions de protection via un guichet unique, une offre du multiaccès que nous sommes en train de bâtir. Tout ce qui a été dit ne peut que nous encourager dans cette stratégie en totale cohérence avec les besoins des professions libérales.

Monsieur le ministre, nous ne pouvons rêver d'un meilleur intervenant pour conclure. Je crois que vous êtes à l'origine issu d'une profession libérale. Pour des assureurs que nous sommes, votre nom est prononcé beaucoup de fois par jour et toujours dans un contexte positif. Merci beaucoup de vous être libéré pour cette matinale.

CLÔTURE

Alain Madelin



Avocat, cofondateur du fonds commun de placement à risque Latour Capital, Alain Madelin est l'auteur de la loi éponyme qui institue le contrat retraite loi "Madelin". Ministre de l'Industrie, des Postes et télécommunications et du Tourisme de 1986 à 1988, il a été ministre des Entreprises et du Développement économique, chargé des PME, du Commerce et de l'Artisanat de 1993 à 1995, puis ministre de l'Économie et des Finances en 1995. Parallèlement, Alain Madelin a été conseiller général (1994-1995) et régional de Bretagne (1986-1998), et maire de Redon entre 1995 à 2001. Président-fondateur de Démocratie libérale (1997-2002), il a réalisé plusieurs mandats parlementaires : député européen (en 1989, puis de 1999 à 2002), et député d'Ille-et-Vilaine (1978-1986, 1988-1993 et 1995-2007).

Je souhaiterais vous expliquer les quelques idées qui m'avaient conduit à l'époque à proposer cette loi. C'était il y a 20 ans, la toile de fond était déjà la montée du chômage, avec en arrière-plan des idées qui se sont beaucoup estompées, mais qui étaient dominantes. Il y avait l'idée malthusienne, selon laquelle il faut partager le travail car il n'y en a pas assez pour tout le monde. C'est une vision sinistre. Cette idée est fausse. En 1994/1995, c'est aussi l'époque où l'essayiste Jeremy Rifkin produit le livre *La fin de Travail*. Il n'en est rien.

En réalité nous ne subissons pas une crise mais nous vivons une grande mutation. Il y a eu la première grande vague de l'humanité avec la civilisation agricole, puis la civilisation industrielle, et maintenant nous entrons dans la civilisation de la connaissance. La mutation est grande. Les premiers économistes n'avaient rien vu, ils ont pensé que la vraie source de la richesse était la terre, mais ce fut en premier lieu l'industrie. Aujourd'hui nous parlons encore de la valeur travail, alors que ce qui compte c'est la créativité, le talent. Il s'agit de la nouvelle source de richesse.

Concernant l'emploi, nous aurons toujours des problèmes. L'emploi désigne l'emploi salarié, à temps plein, qui correspond à la vague industrielle, avec la consommation de masse. Ce sont des hommes et des femmes qui font un travail à la chaîne, surveillés par une hiérarchie. Il s'agit du système taylorien, qui a vécu. La caractéristique du contrat de travail est la subordination. Ce travail-ci est certes limité mais le travail est quant à lui illimité. La base de l'économie est que chacun se spécialise en fonction de ce qu'il sait faire. L'emploi salarié à temps plein, traditionnel, est lui aussi en mutation. **Dans cette mutation, le travailleur indépendant est celui qui conjugue au quotidien liberté et responsabilité. Ce n'est pas une espèce en voie de disparition, mais il est au contraire ce qui préfigure l'avenir.** Si nous voulons les développer, il est nécessaire de regarder les freins à ce développement. À l'époque, il y avait notamment le fait que ces professionnels n'avaient pas la même protection sociale. Il a fallu atténuer les risques que court personnellement un entrepreneur, et qu'il fait courir à sa famille, en engageant ses biens personnels. Il était également

nécessaire d'essayer de limiter les formalités administratives compliquées, et de faire en sorte qu'il ait une protection sociale équivalente à celle qu'il aurait en temps que salarié.

Le paradoxe à l'époque était qu'un entrepreneur individuel pouvait assurer ses machines, mais pas lui. Il y a donc eu cette loi de la simplification administrative, et beaucoup de mesures ont été supprimées. Concernant l'affectation du patrimoine, il a été possible de mettre un ordre d'affectation. Il y a également eu une amélioration de la protection sociale, qui a été d'abord et prioritairement utilisée pour l'assurance retraite. A l'époque, nous pensions que nous avions été aussi loin que nous pouvions le faire.

Toutefois il faudrait aller plus loin, en ce qui concerne l'épargne retraite et le système retraite. Cela devrait être constitué de vrais fonds de pension. La loi le permet mais elle n'a pas été aussi bien utilisée que souhaitée. Il y a aussi l'idée que nous pourrions faire une sortie en capital. Nous avons fait cela pour les travailleurs indépendants, mais nous pensions l'étendre pour l'ensemble des français. On ne l'a pas fait, et je le regrette. On n'a pas dénaturé la loi, elle fonctionne encore aujourd'hui, mais il existe encore des marges de progression.

C'est la même chose concernant l'épargne de proximité. L'avantage fiscal est trop faible par rapport au système britannique par exemple. Cela décourage l'épargne et l'investissement, et si l'on décourage le capital *in fine* cela affaiblit les salariés.

On peut aller plus loin. Nous l'avons fait notamment sur le statut d'auto-entrepreneur. Ce statut butait sur la qualification. On a enlevé la qualification, et on a dit qu'il était

automatiquement indépendant dès qu'il le revendiquait.

Il existe beaucoup de métiers créés compte-tenu des rigidités du droit du travail. Le fait de passer du statut du contrat salarial au statut de contrat commercial est une évolution très forte. Les métiers les plus prestigieux s'exercent de cette façon. Même pour les emplois à faible valeur ajoutée, c'est valorisant d'être auto-entrepreneur, car ils échappent au contrat salarial et il n'y a pas de lien de subordination.

Il y a une mutation profonde et nous parlions tout à l'heure du net. Nous n'avons encore rien vu. Le premier téléphone portable date de 1986. J'avais ouvert le marché en tant que ministre, et il pesait 4 kilos. Dans mon téléphone, il y a aujourd'hui plus d'informations numériques qu'il n'en a fallu pour envoyer des hommes sur la lune. Il y a eu énormément d'avancées, qui vont continuer à évoluer fortement dans le futur.

Le travail en réseau se développe, avec l'émergence de nouveaux exemples tels que Uber. Des professions sont ainsi contournées par l'innovation technologique. Les entreprises en elles-mêmes externalisent, quand elles se disent qu'elles peuvent réaliser l'activité ailleurs à moindres coûts.

Le réseau et internet amènent des gains de productivité chez des professions très éclatées. C'est un point très important. Si je dis cela, c'est parce que l'emploi, c'est la compétitivité des entreprises, et de l'État. Dans la compétitivité de l'État, il y a l'idée que le service public, plus il est important plus c'est efficace car il y a des économies d'échelle. Ce n'est pas faux pour certaines activités, par exemple l'énergie nucléaire. Mais la population d'utilisateurs du service public est également une population

de clients, et ils n'acceptent plus d'être traités en assujettis.

Ce sont des attentes auxquelles savent répondre les professions indépendantes. Je pense ainsi que dans le domaine de la compétitivité de l'État il y existe des gisements extraordinaires pour les professions indépendantes, ou pour de nouveaux métiers. L'ouverture à la concurrence du domaine public est très importante à mes yeux pour les professions indépendantes au sens large.

Les valeurs de liberté sont essentielles et efficaces pour l'intérêt général. Le monde qui vient est un monde dans lequel on se moque du capital, et c'est le rôle de gens comme vous de le transférer entre les mains de ceux qui sauront le mieux

l'utiliser. Ce qui compte le plus, c'est le talent, la créativité, et non pas le travail au sens quantitatif du terme. Le talent et la créativité trouvent un formidable vivier dans les professions libérales et les professions indépendantes.

C'est pour cela qu'en reprenant une citation de Bodin, que l'on applique très bien à la civilisation de la connaissance qui vient, « *il n'est de richesses que d'hommes* ». Cultiver le talent des professions indépendantes et libérales ce n'est pas se tourner vers le passé mais se tourner vers l'avenir.



Événement organisé par



En partenariat avec

